

ARRÊTÉ N° I/B-2025-100

Fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial
au titre de la promotion interne

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment les articles 14 et suivants,

Vu l'arrêté n° I/B-2021-72 du Président du Centre de gestion en date du 17 juin 2021 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion du Gard,

Vu l'arrêté n° I/B-2025-24 portant ouverture de la promotion interne session 2025 pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne avec effet au 1^{er} décembre 2025 est établie ainsi qu'il suit.

Cette liste comprend **12** candidats.

AGOT		Isabelle	Mairie de Bagnols sur Cèze
ALBAC	née LEYRIS	Muriel	Mairie de Saint Christol lez Alès
AUJOULAT		Damien René	Mairie de Saint Hippolyte du Fort
GRANIER		Cathy, Frédérique	Mairie de Marguerittes
JOURDAN		Sébastien	Mairie de Pujaut
LAURENT	née SONZOGNI	Valérie	Mairie de Laudun l'Ardoise
LECONTE - MYT	née LECONTE	Florence	Caisse du Crédit Municipal
LEROUX	née SALVY	Aurélie	Mairie de Pont Saint Esprit
PHILIPPE		Laure	Caisse du Crédit Municipal
PRADIER	née DOIT	Martine	Mairie de Bagnols sur Cèze
SABATIER MARCONI	née SABATIER	Christelle	Mairie de Saint Geniès de Comolas
SEGUIN	née DURAND	Laure	Communauté de Communes de Petite Camargue

Article 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable **2 ans** à compter du **1^{er} décembre 2025**.

Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste au terme de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude.

Article 3 : La Directrice Générale du Centre de Gestion du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, publié sur le site internet cdg30.fr.

Fait à Nîmes, le 28 novembre 2025
Le Président,

Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Transmis au Représentant de l'État, le : 28/11/2025

Publié le : 28/11/2025

